

UN AVIS FAVORABLE POUR LA CRÉATION D'UNE STATION D'ÉPURATION À LA GRAND-COMBE

Conformément à la réglementation, une enquête publique s'est déroulée du 9 septembre au 9 octobre 2024. Le commissaire-enquêteur a remis son rapport et ses conclusions, dans lesquels il émet un avis favorable à l'autorisation environnementale, ainsi qu'à la déclaration d'utilité publique et son volet parcellaire.

Afin de remplacer les ouvrages de traitement des eaux usées vétustes et non conformes de Cendras, ainsi que de l'Habitarelle et la Favède, situées sur la commune des Salles-du-Gardon, Alès Agglomération a pour projet de construire une station d'épuration intercommunale.

Cette ouvrage, d'une capacité nominale de 16 000 équivalents-habitants, traiterait les effluents des communes de Cendras, des Salles-du-Gardon, de La Grand-Combe, de Branoux-les-Taillades et de Sainte-Cécile-d'Andorge. Elle serait située dans l'emprise du Parc régional d'activités économiques Humphry Davy, sur la commune de Laval-Pradel.

Au total, environ 12 km de réseaux de transfert seraient également posés et un bassin d'orage de 1 660 m³ serait construit.

A l'issue de l'enquête publique menée du 9 septembre au 9 octobre 2024, le commissaire-enquêteur a remis son rapport et ses conclusions, dans lesquels il émet un avis favorable à l'autorisation environnementale, ainsi qu'à la déclaration d'utilité publique et son volet parcellaire. L'arrêté n°30-2025-02-13-00001, portant déclaration d'utilité publique et parcellaire l'opération, a été pris par le préfet du Gard le 13 février 2025.

Documents à télécharger

[Rapport d'enquête](#)

(PDF – 616 Ko)

[Conclusions d'enquête](#)

(PDF – 274 Ko)

[Arrêté préfectoral](#)

(PDF – 4 Mo)